

Conditions générales de vente

S.A.S. ACCESSBAT – S.A.S. ACCESSBAT NORMANDIE – S.A.S TY-MAT (ACCESSBAT BRETAGNE)
Sarl POLYBOITE - Sarl E-BUILT- Sarl ACCPROBAT - S.A.S ACCESSBAT IDF

11/09/2020

Les présentes conditions de vente, régissent exclusivement les ventes de notre société, sont celles faisant loi entre les parties et sont acceptées par le client à partir du moment où nous réceptionnons la commande. A défaut d'accord écrit et accepté de notre part, aucune clause contraire ne pourra nous être opposée.

Article 1 – Commande

Seuls les actes autorisés par les représentants de notre société constituent des engagements légaux, faute de quoi la nullité de l'opération peut être invoquée.

La signature du présent document entraîne l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente et le client renonce ainsi à l'application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

Article 2 – Prix

Les prix de nos produits, indiqués dans nos catalogues, prospectus et documents divers, sont exprimés en euros hors taxes. Ils ne constituent pas une offre ferme et nous pouvons les modifier à tout moment, le marché étant fluctuant.

Article 3 – Livraison

Nous mettons en œuvre tous les moyens nécessaires pour que les délais soient respectés, néanmoins ceux-ci ne constituent pas un engagement de notre part, les délais étant donnés uniquement à titre indicatif.

En cas de non-respect des conditions de paiement par le client ou en cas de force majeure prévue par la loi, la société Accessbat se libère de tout engagement relatif aux délais de livraison.

Il appartient au destinataire, conformément aux articles L133-1 et suivant du Code de commerce, de prendre toutes réserves auprès du transporteur en cas de détérioration ou de vol de colis.

Article 4 – Garantie

Nous apportons la garantie à nos clients que nos produits sont conformes aux dispositions prises dans la commande. La marchandise comportant un défaut de conformité reconnu, à l'exclusion de tout litige avec le transporteur, signalée dans un délai de 48 heures à compter de la livraison effective chez le client, et retournée à notre société, fera l'objet d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Article 5 – Conditions de paiement

L'ouverture d'un compte client est soumis à l'acceptation de notre assurance crédit. Celle-ci détermine votre encours et les conditions de règlements qui vous seront proposés.

Nos factures sont payables à la date l'échéance inscrit sur la facture. Les conditions générales de paiement pourront être modifiées ou complétées explicitement de façon écrite, par le biais de tout document contractuel émis par les sociétés indiqués ci dessus, en respectant les termes de la nouvelle loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Les premières livraisons aux nouveaux clients sont faites contre paiement à la commande par virement.

Des pénalités de retard s'appliqueront en cas de non-respect des délais de règlement, dès le lendemain de l'échéance. Conformément à législation en vigueur, le taux appliqué sera au minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal.

En cas de non-paiement d'une facture, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement de toutes les autres factures à la charge du client, ainsi que le paiement intégral à la commande pour toute nouvelle commande. De plus, le non-paiement d'une facture nous permet en outre de suspendre sans préavis toute nouvelle livraison.

L'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du 1 de l'article L.441-6 est fixé à 40 €.

Article 6 – Réserve de propriété

Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, les ventes sont conclues avec réserve de propriété et le transfert de propriété n'intervient qu'après paiement intégral de la ou des factures.

Article 7 – Litiges

Les Tribunaux de Commerce compétent en cas de contestations, et seul le droit Français est applicable : (fonction des sociétés)

Accessbat - Accprobat = Roubaix-Tourcoing

Accessbat Normandie = Rouen

TY-MAT (Accessbat Bretagne) = Lorient

Polyboite - E-Built = Douai

Accessbat IDF = Évry

Article 8 – Reprise des marchandises

Tout retour d'une commande doit obtenir au préalable l'autorisation de la Direction de la société

Accessbat. Les articles ayant fait l'objet d'une fabrication spéciale à la demande du client ne peuvent être repris.

Les frais de retour sont à la charge du client, sauf erreur de préparation de notre part. Tout retour sera enlevé par nos soins. Les retours en port dû ne sont pas acceptés et la marchandise sera retournée à l'expéditeur.

Les marchandises reprises doivent obligatoirement être à l'état neuf et le prix de reprise sera déterminé par la Direction, sachant que celui-ci ne pourra être supérieur à 70% du prix initialement facturé au client.

ACCESSBAT = 18 rue du Centre - ZI de la Pilaterie - 59290 - Wasquehal- **Siret 498 586 684 000 25** - APE 4673A - Tél : 03.20.80.20.53

ACCESSBAT NORMANDIE = rue Guillaume Laveissière - Bp36 - 76250 Deville les Rouen - **Siret 529 772 410 000 13** - APE 4673A - Tél : 02.35.87.28.34

TY-MAT (Accessbat Bretagne) = 763, rue Jean Baptiste Maternot - ZI Lann Sevelin 59850 Caudan - **Siret 534 368 675**- APE 4663Z - Tél : 02.97.86.62.45

POLYBOITE = 440 rue des Galeries - PA du Chevalement - 59286 Roost-Warendin - **Siret 792 351 439 00023** - APE 2433Z - Tel : 03.27 92 09 62

E-BUILT = 440 rue des Galeries - PA du Chevalement - 59286 Roost-Warendin - **Siret 529 511 602 00045** - APE 4673A - Tel : 03.26.03.24.85

ACCPROBAT = 18 rue du Centre - ZI de la pilaterie - 59290 - Wasquehal - **Siret 529 060 097 00027** - APE 6420Z.

ACCESSBAT IDF = 2 Rue du Petit Paris, 91220 Brétigny-sur-Orge - **Siret 880 091 681 00010** - APE 4673A - Tel : 01.85.46.18.00